

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 06 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 06 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 27 juin 2023, s'est réuni à la salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		E. SANDRAZ	X
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD			X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J-F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		J.F. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		J-L. BENETTI	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		S. SCHNEIDER	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

132-2023 ATTIBUTION D'UNE SUBVENTION A TERRE SOLIDAIRE POUR L'ANIMATION DU TIERS LIEU NOURRICIER « LA POPOTTE »

Rapporteur : Jean-François Duc

Le projet de Tiers Lieux Nourricier « La Popotte » porté par l'association Terre Solidaire s'articule autour de 2 axes :

1. Accueillir et accompagner les porteurs de projet au sein de l'espace tiers-lieu ;
2. Développer des actions opérationnelles, des actions de formation, des animations favorisant l'accès à une alimentation plus saine et plus locale pour tous et en particulier pour les personnes en situation de précarité.

Terre solidaire sollicite pour les 3 ans de fonctionnement en année pleine un soutien financier auprès de la communauté de communes Cœur de Savoie, qui pourrait être complété par une aide du département de la Savoie.

Vu l'avis favorable du bureau du 5 mai 2023 pour soutenir ce projet qui s'inscrit pleinement dans les orientations et le programme d'action du Projet Alimentaire Territorial de Cœur de Savoie,
Vu la délibération n°2023-77 du 11 mai 2023, définissant le Programme d'Action 2023-2025 du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Cœur de Savoie, et en particulier la fiche action n°3.7 « Projet de Tiers Lieu Nourricier de Terre Solidaire »,

Vu le budget prévisionnel présenté par Terre Solidaire :

	Année 1	Année 2	Année 3
Charges			
Salaires + prestations externes	50.800	52.300	53.900
Charges de fonctionnement (chauffage, électricité...)	2.500	2.700	2.900
Fournitures et charges administratives	3.000	3.200	3.400
Communication, organisation d'événements	6.000	6.500	7.000
Charges d'amortissement liées à l'équipement	2.500	2.500	2.500
Total	64.800	67.200	69.700

Produits

	Année 1	Année 2	Année 3
Contribution des utilisateurs du tiers-lieu	6.000	9.000	13.000
Contribution des participants aux événements	2.000	3.000	4.000
Contribution démarche paniers solidaires	4.500	4.500	4.500
Contribution collectivités territoriales	35.000	30.000	25.000
Contribution Terre Solidaire	17.300	20.700	23.200
Total	64.800	67.200	69.700

Pour la contribution des collectivités territoriales, il est proposé pour les 3 premières années de fonctionnement en année pleine du Tiers lieu :

- une aide de la Communauté de Communes Cœur de Savoie à hauteur de 60 %, soit un total de 54 000 €. Cette aide financière sera programmée sur 4 exercices budgétaires et s'organisera de la manière suivante :
 - o 2023 : 7 000€
 - o 2024 : 18 000€
 - o 2025 : 18 000€
 - o 2026 : 11 000€
- Une aide du département de la Savoie de 40 % soit 36 000€.

Le taux de subvention des collectivités territoriales pourra être revu à la baisse, en fonction des subventions obtenues par ailleurs par l'association, et selon le chiffre d'affaires généré chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 54 000€ à Terre Solidaire pour les 3 premières années pleine de fonctionnement du Tiers Lieu Nourricier « La Popotte », à répartir sur les exercices budgétaires 2023, 2024, 2025 et 2026 comme présenté ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 pour verser, au titre de 2023, un acompte de 7 000 € au démarrage de l'animation prévu en septembre 2023.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des années suivantes
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette subvention.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

